

CLUB PHILATELIQUE DE WAVRE

BULLETIN PERIODIQUE

2ème année - N° 22

28/12/70

Editeur responsable : J. HOEYENBRUGGE, 290, chée de Louvain, 1300 Wavre.

M.... et Cher Membre,

Au seuil de l'an nouveau, nous vous présentons nos meilleurs voeux pour 1971. Ces voeux s'étendent à vos familles, à vos amis. Que cette année aussi, soit fertile en événements philatéliques heureux.

Nous avons l'honneur de vous inviter à la première réunion du club pour 1971, qui se tiendra au Café de la Paix, le lundi 4 janvier à 20 H.

Au cours de cette réunion :

1° Règlement des Cotisations

2° Tombola gratuite

3° Tombola payante, dont voici les lots :

BELGIQUE	390/93	Invalides	xx	Cote : 900 F
"	447/54	Astrid-Baudouin	xx	" : 240 F
"	458/65	Pr. Jos.Ch.	xx	" : 240 F
"	488/495	Pr.de Liège	xx	" : 475 F
"	504/II	Rubens	xx	: :1400 F

Dans l'attente du plaisir de vous revoir, nous vous présentons, M.... et Cher Membre, nos meilleures salutations.

Le Comité.

ASSEMBLEE GENERALE

Suivant les statuts, l'assemblée générale du club s'est déroulée le premier lundi de décembre, soit le 7 décembre.

Monsieur le Président J. VAN IMPE a ouvert la séance puis a passé la parole au secrétaire Monsieur P. JOTTARD qui a procédé aux élections statutaires. A l'unanimité, Monsieur le président J. VAN IMPE et Monsieur le trésorier G. OTTEN ont été reconduits dans leurs fonctions. Monsieur M. MIGFOTTE, commissaire au sein du comité, avait présenté sa démission. En effet, Monsieur MIGFOTTE va définitivement quitter notre région pour s'installer dans les Ardennes. Quatre candidats se présentant pour occuper les trois postes de commissaire, un vote nominal secret dut se faire. Il donna les résultats suivants : Monsieur J. HOEYENBRUGGE 43 voix; Monsieur R. TOMBEUR 41 voix; Monsieur J. VIROUX 38 voix et Monsieur J.P. DUPONT 20 voix. Les trois premiers sont donc élus commissaires. Les élections terminées, Monsieur le trésorier donna lecture de la situation financière du club. Celle-ci étant très bonne, une tournée générale est offerte par le club aux membres présents.

Enfin, vint le moment du tirage des tombolas. Une très belle tombola payante était présentée et grâce au dévouement des commissaires R. TOMBEUR et J. HOEYENBRUGGE, 300 billets furent vendus aux quelque 60 membres qui ont participé à cette assemblée générale.

COTISATIONS

D e r n i e r r a p p e l
=====

Un grand merci aux nombreux membres dont la cotisation a été versée.

Aux retardataires, nous signalons que la cotisation peut être :

1° soit versée entre les mains de Monsieur P. JOTTARD, secrétaire, le lundi 4 janvier au plus tard ;

2° soit versée ou virée au C.C.P. II48 de la Banque De Bienne et Cie à Wavre, pour le compte n° C.D. 2229 " Cotisations- Club Philatélique de Wavre "

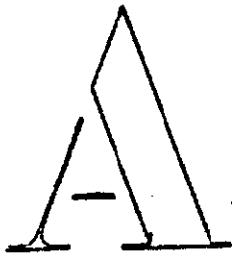
Montant de la cotisation : 75 frs . Les jeunes : 50 frs.

Vous comprendrez aisément que le bulletin périodique ne sera plus envoyé aux membres qui ne seront pas en règle pour la cotisation

Merci encore.

HISTOIRE DE LA POSTE AUX LETTRES 7.

A. DE ROTHSCHILD



Antonin le Pieux, aussi pacifique qu'Adrien et aussi peu désireux de continuer ou même de garder les conquêtes de Trajan, se consacre également à la réorganisation de l'empire. Ne voulant point de guerres, tout en gardant cette attitude toute romaine qui savait se faire craindre et respecter, il donna plus d'activité aux relations diplomatiques de l'empire avec les peuples voisins : il envoyait et recevait de fréquentes ambassades, et la Poste avait à faciliter le passage des envoyés romains comme l'arrivée des ambassadeurs étrangers. N'oublions pas qu'un jour une lettre écrite par Antonin au roi des Parthes, qui venait d'envahir l'Arménie, eut assez d'autorité pour déterminer le roi barbare à évacuer aussitôt la province romaine.

Nous trouvons dans le règne de Marc-Aurèle, successeur d'Antonin par une heureuse adoption, un trait curieux prouvant la juste sévérité maintenue dans les règlements de la Poste. Marc-Aurèle avait nommé gouverneur d'une province d'Orient le brave Pertinax, qui fut plus tard empereur, et le nouveau proconsul avait eu recours aux relais de la Poste. Le gouverneur de Damas s'avisa de lui demander " sa lettre de parcours ", et Pertinax dut répondre que, dans la précipitation de son départ, il avait oublié de la demander; il croyait que sa nomination était un titre suffisant. Il fut condamné à finir sa route à pied, et, bon gré mal gré, contraint de se soumettre.

Chaque empereur semble avoir donné un trait à notre modeste tableau. Nous consentons volontiers à ne rien devoir ni au stupide Commode, ni au vaniteux Didius Julianus, acheteur de la pourpre impériale. C'est encore le premier des empereurs syriens, rétablissant l'ordre par la discipline militaire, qui nous aide à relier les traditions de l'Histoire postale. Comme les Antonins, Septime-Sévère s'occupe de réprimer les abus que les particuliers avaient intérêt à introduire dans le Service des Postes; il renouvelle les ordonnances qui interdisent à tout citoyen, fût-il fonctionnaire et chargé d'une mission officielle, de faire usage des relais publics sans avoir demandé et obtenu une lettre de transport.

C'est sans doute pour achever de mettre plus exclusivement encore la Poste dans la dépendance du gouvernement que Septime-Sévère en rejeta tous les frais sur le trésor public. Sur la proposition du célèbre jurisconsulte Papinien, préfet du prétoire, il étendit à toutes les provinces l'exemption de réquisitions et de corvées que Nerva avait accordée à l'Italie.

Il ne faut pas croire que cette immunité générale, étendue à l'Italie et aux provinces ait supprimé toutes les obligations et toutes les charges que le service des Postes imposait aux particuliers.

.../...

Si nous trouvons plus tard dans le Code théodosien, rédigé sous le petit-fils de Théodose le Grand, que les chambellans ou préfets de la Chambre sacrée, dignité créée seulement au temps de Dioclétien, étaient seuls dispensés de fournir des chevaux pour les relais, c'est que cette immunité était rare, n'étant accordée qu'à de si hauts personnages.

Parmi les successeurs de Septime-Sévère, Elagabal a dû faire un usage fréquent de la poste pour satisfaire ses caprices bizarres. Alexandre Sévère en fit sans doute, comme tous les princes habiles, un instrument de gouvernement vigilant. Mais, après eux, la Poste subit les destinées de l'empire, et tomba comme lui dans l'anarchie. Elle souffrit surtout, comme la société tout entière, d'un fléau commun aux époques de tyrannie et de désordre, la multiplicité des fonctionnaires parasites et l'invasion des privilégiés.

Les mauvais princes, les fous ou les monstres, qui s'appelaient Caligula, Néron, Domitien, Commode, Caracalla, Elagabal, avaient déjà donné l'exemple de prodiguer à leurs complaisants, à leurs complices les emplois inutiles, grassement payés, et les immunités onéreuses au fisc d'une autre manière. La richesse publique était la proie commune, et le gouvernement se réduisait à une immense machine pompant et aspirant cette richesse pour la déverser dans le trésor impérial; ce que les privilégiés ne payaient pas, les autres contribuables le devaient à leur place. Il faut voir ce qu'étaient dans les municipes ces malheureux "curiales", petits propriétaires, responsables de l'impôt et sans refuge contre cet honneur, ne pouvant ni entrer dans l'armée, ni se jeter dans l'église chrétienne, ni même se vendre ou se donner pour esclaves.

La Poste offrait large matière aux abus et aux dilapidations. C'est alors qu'on vit paraître et s'engraisser fort vite une classe d'agents qui remplacèrent peut-être les inspecteurs d'Auguste. On les appelait "frumentarii", titre qu'on pourrait traduire par celui d'"intendants des vivres", ou préposés aux réquisitions alimentaires. En aucun temps les fournisseurs de vivres n'ont eu bonne réputation; ceux-là justifiaient trop bien la haine dont ils furent bientôt l'objet. Leurs fonctions prouvent que le service des Postes n'avait pas cessé d'imposer certaines charges aux particuliers; ils étaient chargés de veiller à ce que les "mansiones" fussent régulièrement approvisionnées de vivres; et, sous ce prétexte, ils imposaient aux citoyens des prestations arbitraires et ruineuses.

Dès que l'ordre commença à renaître, les "frumentarii" disparurent, comme une herbe malsaine dans un champ qu'on rend à la culture. Dioclétien les supprima. Ce prince, qui relevait l'empire sur des bases nouvelles, la force et la majesté du pouvoir impérial, n'eut garde d'oublier les postes. Comme il divisait le monde romain entre quatre chefs qui devaient se partager les soins de l'administration et les périls de la défense, sans cesser d'avoir un gouvernement commun, jamais institution n'avait été plus nécessaire pour réunir ces quatre tronçons et maintenir la force centrale

(à suivre)

Liste des bureaux de poste et numéro de leur
cachet d'oblitération au 1er JUILLET 1849

Les Nos repris, plus tard, par d'autres bu-
reaux sont également indiqués.

BUREAUX DE PERCEPTION - BARRES HORIZONTALES

S U I T E 4.

Nos	Localités	Nombre de barres

	→ <u>Bureaux créés après le 1er juillet 1849</u>	
I36	Mechelen (I850)	I7
	Mariembourg (I857)	I7 8
I37	Aeltre (I850)	I7
I38	Chaufontaine (I850)	I7
I39	Landen (I850)	I7
I40	Brasschaet (I850)	I7
	Herbesthal (I857)	I7 8
I41	Oostmalle (I850)	I7
	Aubange (I857)	I7
	Frameries (I858)	I7
	Messancy (I863)	I7
I42	Westerloo (I850)	I7
I43	Ghistelles (I850)	I7
	Lanaeken (I857)	I7 8
I44	Somergem (I850)	I7
	Duffel (I857)	I7
I45	Oosterzeele (I850)	I7
	Vertryck (I857)	I7
I46	Mottet (I850)	I7
	Fexhe-le-H.Cl. (I857)	I7 8
I47	Eghezée (I850)	I7
I48	Walcourt (I850)	I7
I49	Solre-s/Sambre (I850)	I7
	Erquelinnes (I863)	I7
I50	Ruysbroeck (I850)	I7
I51	Contich (I850)	I7
I52	Plasschendaele (I850)	I7
	Melle (I857)	I7
I53	Bloemendaele (I850)	I7
I54	Audegem (I850)	I7
	Plasschendaele (I857)	I7 8
I55	Ans (I850)	I7
I56	Chênée (I850)	I7
I57	Nessonvaux (I850)	I7
I58	Ecaussinnes (I850)	I7
I59	Luttre (I850)	I7
I60	Roux (I850)	I7
I61	Farciennes (I850)	I7
	Chièvre Attres (I857)	I7 8
I62	Tamines (I850)	I7
I63	Floreffe (I850)	I7
I64	Thulin (I850)	I7
I65	Jurbise (I850)	I7
I66	Brugelette (I850)	I7 8

(à suivre)